

## Institutions

# Husseini : « L'accord de Doha a porté un coup sévère au pacte national »

« L'assassinat de Rafic Hariri a ébranlé le pays et nous sommes encore en train d'en vivre les répercussions », a affirmé l'ancien président de la Chambre.



M. Hussein Husseini lors de sa conférence hier à l'Université Saint-Joseph.



L'ancien chef du législatif, Hussein Husseini.

Photos Michel Sayegh

### Zeina ANTONIOS

L'ancien président de la Chambre, Hussein Husseini, a estimé hier que l'accord de Doha a « porté un coup sévère » au pacte national et qu'un nouvel accord du genre prolongerait la crise que traverse le pays. M. Husseini, qui s'exprimait lors d'une conférence sur le « morcellement des institutions » organisée par la Chaire Riad el-Solh à la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, a également passé en revue les raisons de la paralysie actuelle des institutions.

« L'accord de Doha a paralysé le président de la République en lui octroyant trois ministres alors que la Constitution et l'accord de Taëf lui demandent de créer un gouvernement équilibré et interdisent de ce fait qu'un groupe ou une communauté puissent détenir le tiers de blocage », a souligné M. Husseini, critiquant implicitement le package deal proposé par l'actuel

chef du législatif, Nabih Berry, dont l'une des conditions est d'octroyer le tiers de blocage aux pôles du 8 Mars.

« Quand on paralyse le président, on instaure un régime tyrannique. Demander un nouvel accord de Doha aujourd'hui, c'est demander de renouveler la crise. Je ne pense pas que le Liban puisse supporter davantage de crises », a-t-il dit, avant d'ajouter : « Résoudre la crise libanaise permettra de résoudre la crise régionale. » M. Husseini a en outre déclaré appuyer la dernière déclaration des évêques maronites, mercredi, dans laquelle ces derniers ont rejeté le package deal de M. Berry et ont demandé que l'élection présidentielle ne soit pas soumise à des conditions préalables à son déroulement.

« Les Constitutions ne s'appliquent pas d'elles-mêmes », a dit M. Husseini, appelant les forces politiques à respecter la Loi fondamentale et, par extension, le pacte national. « Le pacte national nous

donne pour obligation de préserver les institutions et non de les saper », a-t-il ajouté.

### L'accord de Taëf et le pacte national malmenés

Pour Hussein Husseini, le pacte national se définit avant tout par la volonté des Libanais à vivre ensemble dans un même pays. « En 1946, un pacte national non rédigé par écrit a permis d'obtenir l'indépendance du Liban. À cette époque, les chrétiens ont renoncé à la protection étrangère et les musulmans à l'adhésion à la Syrie. C'est de là que la nation est née, d'un consensus pour vivre ensemble dans un État qui a des institutions », a-t-il dit.

M. Husseini cite trois bases pour le pacte national : la création d'une République démocratique, la libération de tous les territoires libanais en application des résolutions internationales et l'organisation des relations avec la Syrie sur des bases bien définies. « Si on se met d'accord sur les bases du

pacte national, les relations internes seront plus faciles », a-t-il déclaré.

M. Husseini estime que l'accord de Taëf, qui consacre le pacte national, a été victime au fil des années d'une série de coups qui ont mis à mal son application. Selon lui, la mort de l'ancien président de la République, René Moawad, qui était l'un des instigateurs de cet accord, a été le premier coup qui lui a été porté. Il affirme également que l'assassinat en 2005 de l'ancien Premier ministre, Rafic Hariri, « a ébranlé le pays et nous sommes encore en train d'en vivre les répercussions ».

« Après l'assassinat de Rafic Hariri, il y a eu un accord quadripartite qui a donné aux chrétiens le sentiment d'être mis à l'écart des décisions nationales. Tout cela a été mauvais pour le pacte national », a souligné M. Husseini. Il a ajouté que « les chrétiens ont été réintégrés avec l'accord de Doha », celui-là même qui a lié les mains du président de la République.

L'ancien président du Parle-

ment est en outre persuadé que les Libanais sont aujourd'hui bien conscients des atteintes portées à la Constitution. « Je pense que les Libanais partagent le même avis concernant la situation actuelle. Il faudrait mettre en place une sorte de révolte constitutionnelle qui aurait pour slogan : "Le peuple demande l'application de la loi" », a-t-il dit. Il a toutefois précisé que cette « révolte » ne devrait pas être violente. « Le Liban ne peut pas supporter davantage de violence », a-t-il mis en garde.

« Lors de la guerre civile, certains ont dit que le Liban suivra l'exemple de Chypre et sera partagé entre les différentes communautés. Mais cela n'a pas eu lieu car le peuple libanais est uni par la même langue, le même espoir et les mêmes aspirations. Même si on parle beaucoup de communautarisme ici, c'est un des rares pays où il y a autant d'acceptation religieuse », a conclu l'ancien chef du législatif qui donne ainsi une lueur d'espoir face au sabotage des institutions.